

## Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 30 mars 2023

Président : Gianluca Orefice

### Synthèse

La séance débute par la **présentation des nouveautés du programme de travail 2023** des producteurs de la statistique publique travaillant dans le champ de compétence de la commission. L'année 2023 verra la mise en application complète du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (*European Business Statistics – EBS*). Quatre grands domaines sont concernés : l'activité des filiales étrangères (enquêtes OFATS), la démographie d'entreprises, la mise en conformité des données structurelles et l'opérationnalité du recueil des données douanières. Elle sera également l'occasion d'envisager les évolutions des demandes européennes face au changement du contexte international, avec une meilleure connaissance des chaînes de valeur et de l'économie numérique, la prise en compte des données extra-financières et les réponses aux besoins nés de la crise ukrainienne. La statistique agricole poursuivra son adaptation aux nouveaux enjeux de la transition écologique exprimé par le Pacte Vert pour l'Europe. Les résultats du recensement agricole de 2020 permettront de mieux analyser le revenu des ménages agricoles. Des travaux contribueront à préparer le rabaillage des comptes nationaux à venir et celui des indicateurs de court terme. Enfin, 2023 verra la fin des travaux de concertation sur la déclinaison française de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (Nace) dont la mise en œuvre est prévue début 2025.

Au deuxième point de l'ordre du jour, le **Cnis** présente les travaux en cours sur l'**élaboration de son prochain moyen terme 2024–2028**. Tous les cinq ans, chaque commission définit les grands axes (« avis ») qui vont structurer ses travaux ainsi que les orientations générales du Conseil. La réunion est l'occasion de faire le bilan des travaux de la commission durant l'actuel moyen terme (2019–2023) et d'échanger sur les grandes thématiques à inscrire pour les cinq prochaines années. Les sujets abordés au cours des deux réunions annuelles depuis 2019 ont répondu à la plupart des attentes exprimées dans les onze avis définis il y a cinq ans. On peut citer les deux avis sur l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique et le suivi de ses formes d'organisation, et les deux avis sur l'observation de la mondialisation et les stratégies d'implantation des entreprises. Des informations ont également été apportées sur l'adaptation du dispositif statistique à la montée en puissance des données massives, plus généralement de l'économie numérique. Ces thématiques, ainsi que celles liées à la transition écologique, seront bien sûr encore très présentes dans le prochain moyen terme. Les échanges qui ont suivi la présentation ont permis de dégager d'autres pistes : l'intensification du télétravail et, plus globalement, la nécessité de suivre l'émergence de nouvelles formes d'organisation des entreprises à la suite de la crise sanitaire ; l'amélioration des sources sur le contrôle des entreprises dans le nouveau contexte de l'économie mondiale qui requiert, à côté de l'approche classique en termes de compétitivité, d'avoir le souci d'assurer les circuits d'approvisionnement et de renforcer la maîtrise des chaînes de valeur ; l'augmentation de la production et diffusion de données extra-financières, en particulier dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), sera aussi un axe de travail important. Les chantiers sont nombreux et vastes et des arbitrages seront nécessaires. Rendez-vous est pris pour la commission d'automne lors de laquelle des rédactions d'avis seront discutées.

Exemple de cette « nouvelle mondialisation » qui interpelle la statistique publique, cette séance est consacrée à l'examen des **enjeux de la crise énergétique pour la statistique publique**. En effet, la crise énergétique qui a éclaté en 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine a fait ressortir l'importance d'un suivi fin de l'origine, des consommations et des prix des différentes sources d'énergie pour piloter les politiques publiques. Ainsi, à la suite des fortes hausses de prix de l'énergie, l'Insee a mis en œuvre en urgence fin 2022 une enquête sur l'impact prévisionnel des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023 dont les premiers résultats ont été publiés fin janvier 2023. Au-delà de cette mesure d'un choc conjoncturel, la statistique publique est saisie de trois enjeux principaux : décrire précisément l'origine de nos approvisionnements et évaluer la « vulnérabilité » de la France au regard de celle-ci ; suivre plus finement la consommation d'énergie des différents acteurs économiques (ménages, entreprises, collectivités) ; suivre l'évolution des prix et mesurer son impact sur l'activité.

– Plusieurs sources sont mobilisées pour connaître l'origine de nos approvisionnements énergétiques (enquête auprès des principaux importateurs de gaz sur la durée des contrats et l'origine du gaz, enquête auprès des raffineries, données Douanes pour le pétrole), mais il y a encore des lacunes sur le pays d'origine en cas d'intermédiaires. La mesure des flux est utilisée pour définir un « seuil de vulnérabilité » de ces approvisionnements qui prend en compte deux critères : le degré de concentration des pays fournisseurs des importations du produit et le potentiel de diversification à court terme du produit (dépendance de l'offre mondiale d'un produit à un nombre

limité de pays fournisseurs). Cependant, ces critères mesurent d'abord une substituabilité théorique et nécessitent des expertises plus approfondies.

– Le deuxième enjeu, le suivi de la consommation d'énergie, est fortement contraint par le suivi du plan de sobriété et celui des obligations européennes. Il est nécessaire de progresser sur la connaissance fine (données plus fréquentes et plus précises) dans les enquêtes hors EACEI (enquête annuelle sur les consommations d'énergie de l'industrie) dans le champ des entreprises et des collectivités territoriales : quelles sources mobiliser ? faire une nouvelle enquête dans le tertiaire ?

– Enfin, la crise a provoqué une forte tension sur les prix avec des impacts qu'il faut pouvoir mesurer, d'où la mise en œuvre en urgence de l'enquête citée plus haut, enquête qui pourra être renouvelée. Des enquêtes existent déjà cependant : l'enquête Transparence des prix (enquête européenne semestrielle), l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise) et les données sur les mesures de soutien (chèque énergie par exemple) et l'indice de la production industrielle peuvent apporter des compléments d'information. Des questions peuvent être ajoutées dans les enquêtes de conjoncture : un module ad hoc sur les contrats d'énergie des entreprises de l'industrie et des services a été introduit dans les enquêtes mensuelles début 2023.

Trois **universitaires** ont fait part des attentes du milieu académique en information sur la consommation énergétique afin d'éclairer les politiques publiques. Le dispositif de la statistique publique est important et de qualité, mais la crise a renforcé les demandes existantes d'avoir des données encore plus précises, par type d'énergie, dans leur granularité et leur temporalité. Ainsi, il faudrait pouvoir avoir des données mises à disposition plus rapidement, sur des secteurs plus fins, avoir des panels liés par différentes enquêtes, des données géolocalisées, des informations plus complètes auprès des fournisseurs, envisager des collectes plus systématiques auprès des entreprises comme des ménages, suivre les investissements énergétiques des acteurs économiques. Comment avoir des données en temps réel (hebdomadaires) en cas de choc conjoncturel ? Les pistes sont nombreuses : par exemple, l'utilisation des enquêtes de conjoncture, des compteurs intelligents, l'opportunité du règlement européen sur les marchés de l'énergie à venir sur les obligations de rapportage extra-financier des fournisseurs.

Les **échanges** qui ont suivi ces interventions ont validé la pertinence de ces attentes et de ces pistes, sous la double contrainte des moyens et des obligations réglementaires pouvant pallier certaines réticences des entreprises à fournir les informations détaillées. Ainsi, passer de données annuelles à des données infra-annuelles a un coût pour les fournisseurs. De même, pour les données des compteurs intelligents, il est souhaité d'avoir l'accord des ménages. Mais la voie est tracée et, pour les chercheurs, des améliorations vont être apportées afin de faciliter l'accès aux données, en particulier via le CASD.

Un **avis** sur le sujet est adopté en séance.

La séance se termine par l'**examen pour avis d'opportunité d'un ensemble d'enquêtes**. Compte tenu du nombre d'enquêtes à l'ordre du jour, seules deux d'entre elles sont présentées en séance.

Depuis 1952, l'**enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)** est la seule source d'information sur les transports de marchandises par la route (87 % du transport de marchandises en France en 2021). Elle est régie par un règlement européen. Une de ses dispositions originales est que les résultats des autres pays européens sont mis à disposition des autorités statistiques nationales. Les objectifs sont de suivre l'activité du pavillon français sur le territoire et à l'étranger et de connaître les trajets par origine – destination et la nature des marchandises transportées. Sont interrogées par sondage toutes les entreprises qui utilisent au moins un tracteur routier ou camion de plus de 3,5 tonnes de moins de 25 ans. Un processus de collecte spécifique a été mis en place avec les principaux loueurs de véhicules. Les résultats de cette enquête servent par ailleurs au suivi de l'évolution de la part modale et des flux par origine/destination pour la Stratégie nationale logistique.

La seconde présentation concerne le dispositif des **enquêtes de conjoncture**. Les huit enquêtes « historiques » traitent de l'industrie, de l'industrie du bâtiment, de l'artisanat du bâtiment, des travaux publics, de la promotion immobilière, des services, du commerce de détail et du commerce de gros. L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a été arrêtée en 2021. La majorité d'entre elles ont été créées par la Commission européenne afin d'avoir un suivi harmonisé de la conjoncture économique des pays de l'Union européenne. Les principaux thèmes des questionnaires sont l'activité et l'emploi, les prix, la demande (carnets de commandes), l'investissement. Ce sont des enquêtes rapides et légères qui se fondent sur des questions d'opinion (réponses positives, négatives, soldes d'opinion), au caractère prédictif marqué (tendances), pouvant être traduites sous la forme d'indicateurs synthétiques (« climats »). Elles peuvent s'adapter aux enjeux conjoncturels du moment, par exemple lors de la crise sanitaire (impact des mesures de protection sanitaire) ou pour apprécier l'impact de la crise énergétique actuelle. Les points et notes de conjoncture constituent des événements très attendus par les acteurs économiques et les pouvoirs publics pour l'éclairage de la situation économique et sur des thèmes particuliers.

La commission émet un **avis favorable pour toutes les enquêtes à l'ordre du jour**.